

Le contexte historique de la recherche généalogique (2)

Pour beaucoup de chercheurs, la généalogie concerne avant tout la période des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles. Après avoir consacré notre chronique précédente aux temps de l'Ancien Régime, il y a lieu d'enchaîner avec les années ayant suivi la Révolution française. Ces temps de césure générale donnent souvent du fil à retordre à l'investigateur, pour de multiples raisons.

■ Rappelons que dans nos régions, le XVIII^e siècle était marqué, à partir de 1713, par l'appartenance aux Pays-Bas autrichiens, avec le règne de Charles VI de Habsbourg, de Marie-Thérèse (1740-1780) et de Joseph II, jusqu'à l'invasion française en 1795. Pour la population du pays, c'était une période de paix avec de modestes réformes sur le plan de la justice, de l'instruction publique, des finances et de l'administration.

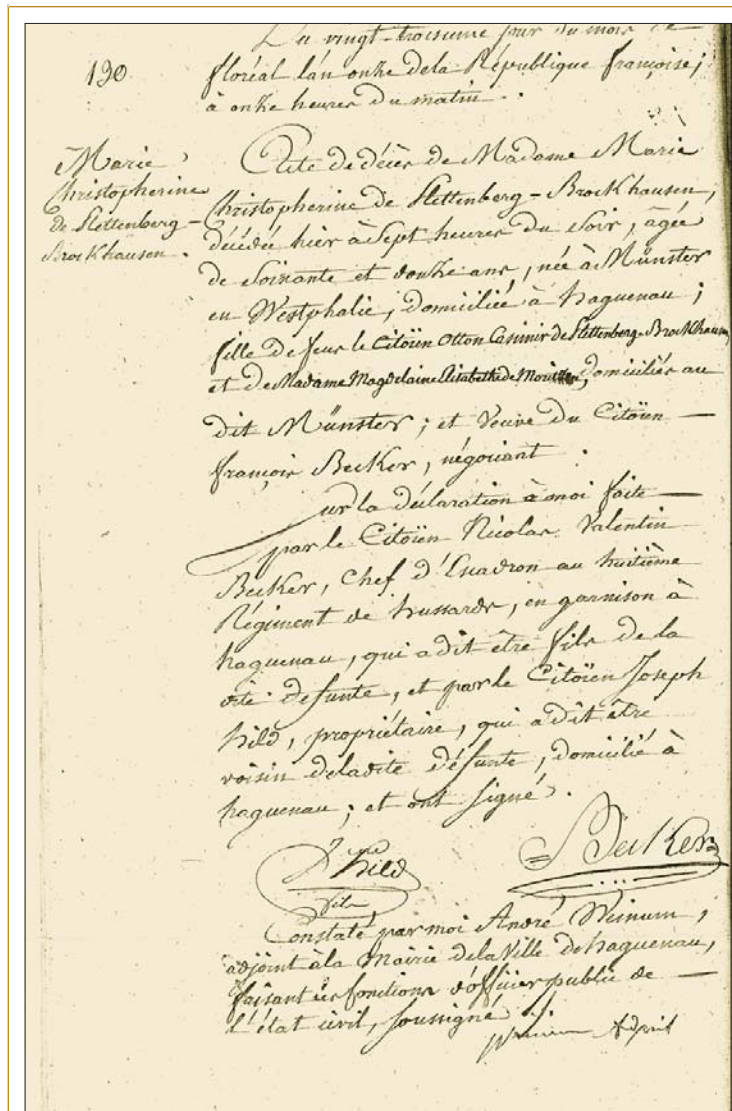
Les inscriptions des registres paroissiaux se complètent au fil de ce siècle, d'une part parce que les autorités ecclésiastiques imposent et surveillent de plus près les règles du Concile de Trente sur le sacrement du mariage et d'autre part parce que les autorités civiles œuvrent dans le même sens, en imposant notamment une tenue en double exemplaire de tous les registres paroissiaux faisant à cette époque fonction d'état civil.

Des motifs essentiellement fiscaux ont apporté en 1766 le premier véritable recensement de la population et le premier relevé cadastral. Les fiches familiales de ce recensement et les inventaires individuels des propriétaires terriens sont conservés pour la majeure partie du pays et consultables sur microfilm aux Archives nationales, tout comme les inscriptions des registres paroissiaux et les actes d'état civil. La recherche généalogique commence dès lors à devenir plus aisée et plus fertile.

3. Le Luxembourg sous la France républicaine et impériale (1795 à 1814)

A la veille du XVIII^e siècle, la grande révolution de 1789 balayant en France les structures de l'Ancien Régime a fait des vagues bien au-delà des frontières françaises. Quand les républicains vinrent établir leur pouvoir à Luxembourg en 1795, les habitants du pays considéraient ce régime comme une domination étrangère survenant après bien d'autres. Les Français, estimant être venus libérer les habitants de cette région du joug des tyrans, n'étaient nullement accueillis en libérateurs par une population refusant dans sa grande majorité à adhérer aux idées nouvelles.

Les troupes françaises assiégèrent la ville dès 1794 et obtinrent la reddition de la garnison en juin 1795, mais les citoyens de la ville reprochaient au commandant autrichien d'avoir trop facilement capitulé. Quand la Convention nationale à Paris décida le 1er octobre 1795 l'an-



«Du vingt-troisième jour du mois de floréal l'an onze de la République française (sic)...»: la date indiquée correspond au 13 mai 1803. L'acte de décès reproduit ci-dessus, dressé à Haguenau en Alsace, concerne Marie Christophérine de Plettenberg-Brockhausen, l'épouse du notaire François Becker d'Useldange, et révèle que cette Dame, qui dans l'acte de mariage de sa fille en 1782 signait «Maria Christophora geborene von Plettenberg» n'est pas originaire d'Autriche, comme le chercheur ne le pensait pendant quelque temps, mais bien de Münster en Allemagne du Nord. La localisation de ce document, qui livre les noms des parents ainsi que le lieu et l'année approximative de sa naissance, a été le fruit de recherches laborieuses et des bons contacts entre généalogistes. Quand Robert Deltgen, l'opérateur du site Internet luxembourgeois www.deltgen.com reprenant ce couple comme 200.000 autres de nos ancêtres, recevait un courriel d'un internaute français lui signalant le mariage en 1805 à Calais du lieutenant-colonel François Valentin Becker, originaire d'Useldange dans le Département des Forêts, il l'a aussitôt identifié comme un fils du couple Becker-Plettenberg et il a relayé cette information. Sur le site de l'Amicale du 8^e Régiment des Hussards de l'armée française il a ensuite été possible de tracer les déplacements antérieurs de ce militaire, qui avait été notamment en garnison à Haguenau. Les archives militaires françaises dans le château de Vincennes près de Paris conservent toujours le dossier personnel de cet officier de Napoléon, qui avait rejoint l'armée française comme simple soldat à l'âge de 20 ans, bien avant la révolution française, et qui a fait une carrière remarquable grâce à une série d'actes de bravoure personnels dûment documentés.

nexion des Pays-Bas autrichiens, le gros de la Province de Luxembourg devint le Département des Forêts, le nord de notre pays étant toutefois rattaché au Département de l'Ourthe (Liège) et le Nord-Ouest avec Saint-Hubert et Marche au Département de la Sambre-et-Meuse (Namur).

Fini le calme sécurisant du régime autrichien: les doctrinaires révolutionnaires imposèrent de multiples réformes sans parvenir à les faire accepter tant par les simples gens que par les bourgeois. Une innovation aussi utile comme le système métrique rencontra la plus vive résistance puisqu'elle perturbait les bonnes vieilles habitudes. La fureur du changement et de la rupture des traditions et institutions était omniprésente et culminait dans

le calendrier républicain introduisant la décade, une semaine à dix jours.

L'exigence que les citoyens affichent publiquement leur adhésion à la nouvelle idéologie étatique rencontrait aussi peu de succès que 145 ans plus tard les efforts similaires du régime des national-socialistes. La législation sur la séparation de l'Église et de l'État rompait brutalement avec une tradition millénaire et la virulence de l'anticléricalisme militant choquait profondément la population et déclençait des émeutes paysannes, surtout dans le nord du Pays, la fameuse Guerre des Bâtons (*Klëppelkrich*) étouffée dans le sang.

Aussi la période révolutionnaire restera-t-elle longtemps associée à une oppression étran-

gère et un régime de terreur, alors que Napoléon pour sa part laissait une image bien plus contrastée. Il est en effet parvenu à s'assurer des sympathies durables au moins chez une partie des Luxembourgeois, certains vouant à son souvenir une sorte de culte quasi-religieux, et ceci en dépit des lourds sacrifices que la circonscription militaire avait imposés.

Du point de vue institutionnel, le régime révolutionnaire et celui de Napoléon amenèrent incontestablement au pays des réformes et des progrès importants et durables. Certes, l'exercice des droits politiques restait réservé jusqu'au XX^e siècle à une élite aisée, mais il y eut enfin un début de vie politique au Luxembourg. L'organisation de premières élections au printemps de 1797 resta cependant sans lendemain, suite à la naissance du régime impérial.

Parmi les grands acquis du régime français, il faut retenir les droits de l'homme et la liberté de conscience, ainsi que des innovations législatives qui dans leurs principes restent toujours en vigueur 200 ans plus tard, comme le code civil et le code de commerce, de même que des structures administratives modernes, comme l'institution de l'administration communale et l'état civil.

Le régime français entraînait d'autre part une révolution culturelle qui causa des dégâts irréparables. L'abolition des ordres religieux entraîna la destruction sans ménagement du principal vecteur de la culture dans le pays, avec la démolition complète ou partielle des grandes abbayes comme Muenster (Grund), Echternach, Orval, Saint-Hubert ou Clairefontaine. Les énormes richesses de leurs bibliothèques furent emportées à Paris et dispersées à travers l'Europe; les meubles furent vendus eux-mêmes, au profit des collaborateurs du régime révolutionnaire. Profiteurs effrontés de ces exactions, les jacobins étaient passablement haïs par le peuple.

En 1801, le Premier Consul Napoléon signait un Concordat avec le Pape Pie VII qui ramena la paix dans les esprits. Le régime français allait enfin être accepté par la population. Ainsi un certain nombre d'acquis de la révolution, notamment sur le plan institutionnel et juridique, restent conservés pour le pays alors que des richesses culturelles sont perdues à jamais.

D'un point de vue généalogique, le remplacement des registres paroissiaux par les actes de l'état civil s'accompagne à long terme de progrès graduels, mais la période autour de 1800 est plutôt le cauchemar du généalogiste, du moins souvent un cap difficile à dépasser.

Les curés insermentés, devant vivre et agir dans la clandestinité, avaient plus le souci de pouvoir encore baptiser et marier leurs ouailles que de documenter correctement et en détail ces baptêmes et mariages. Les responsables républicains d'autre part peinaient, surtout à la campagne, pour établir leurs structu-

res francophones parmi une population illettrée et souvent hostile.

Certaines pièces reprenant des naissances, mariages et décès que doit retrouver le généalogiste se sont perdues dans les troubles et les désordres, et dans le cas où elles sont conservées, elles ne se retrouvent pas forcément à l'endroit où elles auraient logiquement dû être rangées. Il faut donc se munir d'une certaine obstination pour venir à bout de ces insuffisances.

La population rurale mettait du temps à comprendre (ou à admettre) qu'il fallait «également» se marier à la commune, de sorte que dans nombre de cas il fallait *ex post* (re)marier des couples – parfois avec un retard de 20 ans et plus – pour dûment reconnaître des enfants dont on découvrait soudainement qu'ils étaient illégitimes. À ceci s'ajoutent des problèmes de langue, puisque les premiers «agents municipaux» agissant comme officiers de l'état civil n'avaient souvent que des connaissances rudimentaires de la langue française et copiaient simplement des formulations juridiques sans les comprendre.

Les nouveaux maîtres du pays rencontraient des problèmes avec les noms de famille à consonance germanique tandis que les nouveaux citoyens, analphabètes en majorité, étaient incapables eux-mêmes d'épeler leur propre nom. La transcription phonétique rudimentaire des patronymes qui en a résulté avait dès lors des effets sérieux et durables sur la graphie de ces noms, dont le chercheur doit tenir compte pour surmonter les barrières des temps révolutionnaires.

Ajoutez comme difficultés additionnelles les dates du calendrier républicain ainsi que les changements dans la division territoriale du pays, puisque les limites des nouvelles communes ne correspondaient guère à celles des anciennes paroisses. Dans ce contexte, la recherche généalogique ne doit pas se limiter aux seules sources usuelles (paroissiales, communales et notariales).

Les archives militaires notamment cachent beaucoup de détails personnels sur les enrôlés luxembourgeois de l'époque. À côté des sources secondaires imprimées, on trouve de nombreux renseignements sur Internet, par exemple à l'adresse: <http://hames.roots.lu/Napoleon/Sommaire.html>

On peut noter au passage qu'il y a eu un recensement de la population en 1806 dont les documents originaux peuvent être consultés aux Archives, n'ayant pas été microfilmés. Cette documentation n'est malheureusement pas conservée pour l'ensemble du territoire national.

Quand en 1814 l'empire napoléonien s'écroula, il se créa une situation inattendue qui débouche, soudainement et sans préparatifs, sur la création d'un nouvel État, le grand-duché de Luxembourg, dont nous suivrons l'évolution dans quinze jours.

(A suivre)

■ Victor Racine